



## DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

---

Agissant en vertu des dispositions de la loi du 16 mai 1989 (état au 01.01.2007) sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application du 25 mars 2002, en ce qui concerne le référendum communal, la Municipalité porte à la connaissance des électrices et électeurs que, dans sa séance du 24 juin 2016,

Le Conseil communal a pris les décisions suivantes soumises à référendum :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux annexes à la salle polyvalente VD6 (Aménagements routiers, la création d'un cheminement piétonnier et la création d'une passerelle – Chemin du Signal et Route du Verney, conformément au préavis municipal No. 03-2016 du 20 mai 2016; de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF. 1'356'000.-- TTC; d'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt correspondant au coût des travaux à charge de la Commune de Puidoux auprès de l'établissement offrant les meilleures conditions du marché; d'autoriser la Municipalité à porter le montant à charge de la commune au compte du Service des Travaux et de l'amortir par ce service.
2. D'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement des collecteurs d'eaux usées communaux de Cremières conformément au préavis municipal No. 04-2016 du 23 mai 2016; de lui octroyer à cet effet un montant de CHF. 275'000.—TTC ; d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie communale ; d'autoriser la Municipalité à porter le montant à charge de la commune au compte investissements du Service des eaux usées et de l'amortir par ce service.
3. D'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement des conduites de distribution d'eau potable et défense incendie à Cremières conformément au préavis municipal No. 05-2016 du 23 mai 2016; de lui octroyer à cet effet un montant de CHF. 270'000.—TTC ; d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie communale ; d'autoriser la Municipalité à porter le montant à charge de la commune au compte investissements du Service des eaux et de l'amortir par ce service.

Le Conseil communal a pris les décisions suivantes non soumises à référendum :

- 1 d'accepter le Rapport sur la gestion communale 2015.
- 2 d'accepter les Comptes communaux 2015

Les électrices et électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au Greffe municipal, à Puidoux-Village, tous les matins, sauf le samedi, entre 8 h.00 et 12 h.00, et formuler une demande de référendum dans les vingt jours, conformément aux dispositions de la loi précitée, qui doit être signé par un cinquième au moins des électrices et électeurs de Puidoux.